



Séance du Conseil communal du jeudi 23 septembre 2021

Salle communale de Duillier

Le Président, M. Olivier Chambaz, ouvre la première séance de la législature 2021 - 2026 à 20h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres de ce nouveau Conseil, à la Municipalité et à son nouveau Syndic ainsi qu'à la Secrétaire municipale, Mme L. Bodenmann. Il excuse M. Ch. Challande, Municipal, absent. Il précise encore qu'il y a quelques personnes dans le public et que celle-ci peuvent exceptionnellement assister à cette réunion dans la mesure où il y a des membres excusés et que le nombre de 50 participants n'est pas dépassé.

1. Présences

Le Secrétaire procède à l'appel. 39 membres sont présents. Six sont excusés : Mmes M. Stüssi et M.-C. Santschy ainsi que MM. J. Ahlström, Y Hauser, Y. Humbert et B. Lopes.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas,

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 24 juin 2021

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

M. C. Bosson revient sur le point 12 à la page 9 pour préciser que c'est la dureté de l'eau qui est à 27-28 et pas le PH.

M. le Président passe au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 est adopté, avec sa modification,
par 34 oui, 0 non et 5 abstentions**

Adoption du Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2021 (Assermentation)

M. le Président soumet ce procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2021 est adopté à l'unanimité

4. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président informe sur :

Les décès dans la commune

Il déplore le décès, le 6 juillet 2021, de Mme Yolande Humbert, 2^{ème} personne la plus âgée de la Commune, habitante du Château de Duillier, maman de M. Jacques Humbert, ancien Syndic, et grand-maman de Mme Sophie Humbert, conseillère nouvellement élue.

Une deuxième personne est décédée, en la personne de M. Walter Koller, qui nous a quitté le 17 août dernier. En mémoire de ces deux personnes, il propose une minute de silence.

Les petites formalités à suivre

M. le Président demande aux membres présents à cette première séance du Conseil communal, et dans la mesure où s'est le début de la législature, de bien vouloir se manifester par un levé de main et de s'annoncer par nom et prénom lors d'une prise de parole.

Séance d'information pour les nouveaux membres du Conseil

En date du 9 septembre dernier, une séance d'information a eu lieu pour les nouveaux membres du Conseil communal. Il s'agissait de connaître les droits et les devoirs des membres de l'organe délibérant ainsi que de se familiariser quelque peu avec le déroulement et le fonctionnement des séances. Tous les nouveaux élus étaient présents et il les remercie chaleureusement.

Les votations fédérales

Des votations fédérales auront lieu ce dimanche 26 septembre 2021.

Délégation au sein des Conseils Intercommunaux

Pour le Conseil Intercommunal de Région de Nyon, Mme Ch. Trolliet rapporte sur la séance du 16 septembre 2021. Ses propos se trouvent en annexe 1.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. M. Peytregnet, Syndic. Ce dernier souhaite la bienvenue à toutes les Conseillères et tous les Conseillers et tient à transmettre le message que l'Exécutif souhaite collaborer avec les membres du Conseil en toute transparence et dans un esprit de confiance mutuel.

Il excuse son collègue Christophe Challande qui est retenu par un autre mandat. Claude Bosson, son remplaçant lira ses communications.

Comme l'Assemblée aura pu le constater avec les nombreux préavis à l'ordre du jour, la nouvelle législature a bel et bien commencé le 1^{er} juillet 2021 et l'Exécutif recomposé s'est mis, malgré la période estivale, avec ferveur et dans une ambiance collégiale et sereine, au travail.

Il informe sur

La LATC

En dehors de la poursuite du travail sur le futur règlement des constructions, la Municipalité souhaite informer les membres du Conseil qu'un propriétaire concerné par les éventuels déclassements de terrains a pris l'initiative de réunir les principaux propriétaires des terrains menacés par un déclassement.

Un accord de principe est intervenu sur le transfert des droits constructibles de ces propriétaires.

Les différents propriétaires doivent encore se consulter pour essayer d'arriver à un accord sur le nombre de m² à transférer afin de s'assurer que ceux-ci permettront de réaliser les constructions envisagées.

La Municipalité salue cette initiative et va rencontrer ces propriétaires durant le mois d'octobre pour évaluer leurs propositions. Il va de soi qu'un accord raisonnable entre propriétaires pourrait renforcer les atouts de la Municipalité dans les négociations avec le Canton.

Toutefois, cela ne constitue pas une garantie que le nouveau plan d'aménagement, qui dépasse largement les quotas définis dans la LATC, pourrait éviter des procédures juridiques avec le Canton et d'autres citoyens.

Le Conseil sera évidemment informé sur l'avancement de ce dossier.

Mme C. Vanat-Gachet informe sur

La rentrée scolaire

Celle-ci a débuté le 23 août dernier, sans problème particulier. Toutes les classes de l'école de Duillier sont occupées, ce qui fait près de 110 enfants présents tous les jours. Deux minibus transportent les enfants qui habitent Vich et Coinsins. Dix patrouilleurs assurent la sécurité sur le passage piétons de l'épicerie, dont certains conseillers présents ce soir. Elle les remercie pour leur engagement.

L'UAPE

Concernant l'UAPE, les 2 apprentis ASE ont réussi leurs examens finaux et ont donc terminé leur formation. Isaline, fraîchement diplômée, a choisi de continuer à travailler au sein du P'tit Casse-Croûte et a donc repris le poste laissé vacant par Gary, qui a quitté notre structure en juillet dernier. Afin de compléter l'équipe et de répondre aux normes de l'OAJE, une nouvelle ASE a été engagée à la rentrée d'août à temps partiel. Il y a donc à ce jour une directrice, 2 ASE, une auxiliaire, 2 apprentis et un stagiaire. Tout ce petit monde est nécessaire pour encadrer plus de 50 enfants tous les midis et une quarantaine après l'école.

L'école

Le projet d'agrandissement de l'école suit son cours et en cas d'acceptation du préavis qui est proposé ce soir, les travaux préliminaires nécessaires à finaliser le dossier pour les marchés publics pourront se faire rapidement. Pour rappel, les deux pavillons ainsi que la classe de couture seront détruits l'été prochain. Un nouveau bâtiment accueillant 6 salles pour l'école ainsi que les locaux de notre UAPE devrait idéalement être construit d'ici la fin de l'année 2022. Les délais sont donc courts, mais réalisables si tous les feux sont au vert.

L'AISE financera la démolition et la location de classes provisoires à partir de la rentrée d'août 2022, jusqu'à la fin des travaux. L'association financera également la nouvelle construction ainsi que l'entretien et l'amortissement restant sur le collège actuel.

M. C. Bosson transmet les communications de M. Ch. Challande, absent :

Divers travaux à l'école

Le réaménagement de l'espace de jeux, entre la place multisports et la rue du Château a pu être réalisé. Des bancs supplémentaires ainsi qu'un jeu à ressort ont été ajoutés à ceux existants et, les copeaux au sol ont été changés. Ces prochains temps, une petite cabane en bois sera encore être installée venant ainsi, compléter ces aménagements. A noter que certains éléments de jeux en bois vieillissants et présentant des risques d'accidents, ont été enlevés. Les retours des maîtresses au sujet de ces améliorations ne se sont pas fait attendre, les enfants se sont vite appropriés cet espace réaménagé et apprécient les améliorations apportées.

Travaux de réfection à l'église

Les travaux de réfection des boiseries du clocher, des avants toits et du porche de notre église sont en cours. Si la météo reste clémente, ils devraient durer encore quelques deux semaines. A ce stade de l'intervention et grâce à l'installation de l'échafaudage, il a pu être constaté des dégâts sur les éléments de ferblanterie recouvrant la flèche du clocher, notamment des soudures qui ont lâché avec le temps, certainement à cause de dilations. Dès lors, une intervention est prévue dans le cadre de ces travaux en cours afin de remettre en état ce revêtement par un ferblantier-couvreur.

Bas de la Rue de la Rigolette

L'aménagement en pavé d'une petite place avec une rampe d'accès, autour du banc existant ont été réalisés. Le banc doit encore retrouver ses planches en bois qui sont en train d'être repeintes. Il ne restera ainsi plus qu'à planter un joli arbre cet automne, afin de compléter et terminer cet espace de repos et de contemplation.

M. C. Bosson informe sur

Règlement du patrimoine arborisé

En date du 27 août 2021, le département a approuvé, sous réserve des droits des tiers, le règlement communal sur la protection des arbres et l'addendum au règlement communal relatif à la protection du Grand Capricorne et du Lucane Cerf-volant.

Bouclage ESP Plaisance-Valire-Marteray

Les travaux de bouclage d'eau sous pression au Ch. de Plaisance débuteront le 4 octobre. Les Services Industriels de Nyon (SIN) profiteront de poser une conduite de gaz afin d'alimenter le quartier en gaz naturel. Un courrier a été adressé aux propriétaires concernés leur demandant de prendre position sur un branchement potentiel de leur habitation. Ces coûts supplémentaires sont pris en charge par les SIN.

Réseau d'assainissement

Suite à la campagne de teintage et aux passages de caméra dans les collecteurs communaux, quelques travaux sont prévus pour cette fin d'année. Il s'agit notamment d'un croisement EC-EU au carrefour Rue du Château – Sous-Servaz ainsi que des actions ponctuelles curatives sur les collecteurs Sous-Servaz.

Station de pompage de Bucleis

Les SIN réfectionnent la station de pompage de Bucleis et profitent de ces travaux pour relier avec un tuyau de gros diamètre cette dernière à la station des Pralies, d'où un chantier conséquent dans ce secteur.

Mme S. Müller n'a pas de communications à faire.

6. Élection d'un.e délégué.e suppléant.e au Conseil intercommunal de l'AISE

M. le Président rappelle qu'il manque un membre suppléant pour ce poste.

M. Molleyres aimerait qu'on donne quelques informations au sujet de cette délégation.

Mme C. Vanat-Gachet explique brièvement le fonctionnement de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) qui regroupe dix communes et qui gère divers dicastères en lien avec l'école. Le CODIR est l'organe exécutif et le Conseil Intercommunal l'organe délibérant.

M. F. Bucciol se propose pour ce poste. Il est élu tacitement et avec les remerciements du Président.

7. Préavis No 08/2021 "Autorisation de plaider dans les procès devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris le Tribunal fédéral"

M. le Président demande au rapporteur de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions du rapport.

Mme B. Ronga lit le rapport et propose d'adopter ce préavis.

La discussion est ouverte.

M. A. Molleyres aimerait savoir dans quelle mesure il peut être déterminé si la valeur litigieuse dépasserait la limite des CHF 50'000.- et si c'est une enveloppe unique ou si cette somme concerne chaque cas.

M. M. Peytregnet précise que la limite de CHF 50'000.-, par cas, n'a jamais été dépassée. Néanmoins, si ceci devait être le cas, un préavis serait alors déposé. Il rappelle que pour le dossier de l'aménagement du territoire, une demande de CHF 75'000.- avait été faite. La somme demandée n'est pas un chèque en blanc mais servira bien à défendre la cause de la Commune devant les tribunaux si ceci devait être nécessaire.

M. A. Molleyres voudrait que cela soit bien précisé que c'est par cas que cette somme serait allouée.

M. S. Linder rappelle que les préavis soumis ce soir sont des objets tout-à-fait usuels en début de législature.

M. J.-D. Macherel demande que, dans la mesure où les membres du Conseil ont tous reçus les préavis et les rapports des commissions, il ne serait pas plus simple de ne lire que les conclusions des rapports.

M. le Président prend note de ce souhait, tout en sachant que certains rapporteurs sont plus à l'aise en lisant l'entier du document.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote de ce préavis.

Le préavis N° 08-2021 "Autorisation de plaider dans les procès devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris le Tribunal fédéral" est adopté à l'unanimité

8. Préavis N° 09/2021 "Autorisation générale de statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales pour une valeur de CHF 25'000.--"

M. le Président demande au rapporteur de la commission de Gestion et Finances (CoGesFin) de lire les conclusions de son rapport.

Mme B. Ronga présente le rapport de la CoGesFin et propose d'adopter ce préavis.

La discussion est ouverte.

M. A. Molleyres voudrait savoir ce qu'est une société commerciale au niveau d'une commune.

M. M. Peytregnet donne l'exemple de la SEIC dont la commune est actionnaire. Si cette dernière devait augmenter le capital, il est nécessaire que la Municipalité puisse réagir, sans avoir à convoquer une séance extraordinaire du Conseil communal. Il précise encore que la Commune est également actionnaire du Nyon-St-Cergue et de la Fondation Plein-Sud pour des appartements protégés. Dans le cas d'une création de société, un préavis serait déposé auprès du Conseil.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président soumet le préavis au vote.

Le préavis N° 09/2021 "Autorisation générale de statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales pour une valeur de CHF 25'000.--" est adopté à l'unanimité

9. Préavis N° 10/2021 "Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, pour une valeur de CHF 50'000.--"

M. le Président demande la lecture des conclusions de la commission de Gestion et Finances (CoGesFin).

Mme J. Lehmann-Tritten lit le rapport de la CoGesFin et propose l'acceptation de ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Ch. Chambordon aimerait savoir si d'éventuelles expropriations entrent dans le cadre de ce préavis.

M. M. Peytregnet lui répond que ce n'est pas le cas et qu'il s'agit d'une autorisation qui permettrait, dans le cadre de travaux par exemple, d'effectuer les achats ou les échanges de terrains nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 10/2021 "Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, pour une valeur de CHF 50'000.--" est adopté à l'unanimité

10. Préavis N° 11/2021 "Droit d'engager des dépenses extra budgétaires jusqu'à concurrence de CHF 25'000.-- par an et par poste du budget"

M. le Président demande au rapporteur de la CoGesFin de lire les conclusions de son rapport.

Mme J. Tissot lit le rapport de la commission et propose d'accepter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 11/2021 "Droit d'engager des dépenses extra budgétaires jusqu'à concurrence de CHF 25'000.-- par an et par poste du budget" est adopté à l'unanimité

11. Préavis No 12/2021 "Plafond d'endettement pour la législature 2021 – 2026"

M. le Président demande au rapporteur de la CoGesFin de lire les conclusions de son rapport.

M. R. Schenker ayant lu le rapport, propose l'acceptation de ce préavis

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 12/2021 "Plafond d'endettement pour la législature 2021 – 2026" est adopté à l'unanimité

12. Préavis No 13/2021 "Arrêté d'imposition 2022"

M. le Président demande au rapporteur de la commission de Gestion et Finances (CoGesFin) de lire les conclusions de son rapport.

M. R. Schenker, pour la CoGesFin, propose l'acceptation de ce préavis, après avoir lu le rapport.

M. le Président annonce qu'il a reçu un amendement de la part de trois membres du Conseil et que ce document a été envoyé à tout le monde. Il donne la parole à M. A. Uldry pour le développement de cet amendement. Ce dernier rappelle la répartition entre la commune et le canton. Une augmentation cantonale de 1,5 point a eu lieu pour 2020 qui aurait pu être diminuée au niveau de la commune dans la mesure où le canton reprenait à sa charge les frais de l'AVASAD. Ceci représente donc une augmentation de l'impôt communal de 1,5 point. Cet amendement demande de ce fait une baisse de 1,5 point pour 2022 et ainsi de fixer l'impôt à 64,5 points au lieu des 66 proposés dans le préavis 13/2021.

M. M. Peytregnet prend volontiers la parole sur un sujet qui touche tous les citoyens de la commune. Tout d'abord il souhaite remercier les initiants de cet amendement de l'avoir transmis bien avant la séance de ce soir, ce qui a permis à l'Exécutif de l'analyser avec plus de recul et donc de pouvoir y amener des compléments d'informations importants pour une prise de décision par le Conseil.

Les arguments mis en avant dans cet amendement sont tout à fait corrects et pertinents.

Cependant, il n'est pas mentionné que la RIE III (réforme de l'imposition des entreprises dans le canton de Vaud) en 2019 et par la suite l'introduction de la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS) au niveau

de la confédération ont eu un impact non négligeable sur le système de la péréquation du canton de Vaud. En effet, le canton a décidé de mettre en place un changement dans le système de la péréquation dite horizontale ou directe, permettant de compenser une partie des pertes fiscales sur l'impôt des entreprises aux communes. Dans les faits, cela se traduit pour Duillier par une compensation reçue d'env. CHF 5'000.- et d'une augmentation de la contribution au Canton d'env. CHF 155'000.- à CHF 200'000.-, soit 2,5 à 4 points d'impôts.

En résumé, tenant compte du montant mentionné dans l'amendement et la réalité des comptes, nous avons diminué depuis 2019 sur une base nette et épurée des éléments exceptionnels, notre marge d'autofinancement entre CHF 55'000.- et CHF 200'000.-. D'autre part, la valeur du point d'impôt était, en 2020, au niveau de celui en 2015 et à part des années avec des revenus exceptionnelles et unique, nous ne pouvons malheureusement pas constater un trend positif et significatif sur la durée ce qui serait le seul indicateur qui nous permettrait de vous proposer une baisse du taux d'imposition.

Baisser le taux d'imposition pour 2022 et la suite de la législature en cours, impliquerait une diminution de la marge d'autofinancement d'env. CHF 100'000.- par an. En conséquence, nous devrions renoncer à certains investissements pour respecter le plafond d'endettement de la législature, soit un montant d'env. CHF 500'000.-. A nos yeux, l'extension de l'école étant primordial pour l'attractivité de notre village, nous serions obligés de diminuer nos investissements dans les infrastructures.

En conclusion, l'Exécutif recommande de maintenir le taux d'imposition à son niveau actuel afin d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures, d'investir dans un éclairage public plus écologique et de réaliser l'extension de l'école, car si l'école devait être perdue, le village serait en survieillescence.

M. A. Molleyres aimerait savoir quelle est la somme représentée par 1,5 points d'impôt.

M. M. Peytregnet répond que cela représente environ CHF 55'000.- à CHF 60'000.- mais, comme dit dans l'amendement, l'économie est de l'ordre de CHF 100'000.-.

Mme C. Chagneau-Vigneron souhaite avoir une explication sur la différence entre l'excédent de recette de 2020 et l'excédent de charges lu dans le budget 2021.

M. M. Peytregnet explique que, souvent, les budgets sont négatifs car il y a beaucoup d'inconnues, tant du côté des recettes que des dépenses. La Commune maîtrise environ 80 % de ces charges, mais pour les recettes, c'est une autre histoire dans la mesure où il y a énormément d'inconnues au niveau des impôts. De plus, le système péréquatif est calculé avec deux ans de retard. Il n'est donc pas possible de gérer les finances communales comme celles d'une entreprise au vu du nombre d'inconnues dont il faut tenir compte.

Mme C. Chagneau-Vigneron comprend le mécanisme, mais elle est surprise par l'écart entre 2020 et 2021, qui lui paraît énorme.

M. M. Peytregnet précise que pour 2021 il s'agit du budget, tandis que pour 2020, il s'agit des comptes. En 2020, un remboursement de plus d'un million a eu lieu, basé sur 2019. Le budget ne peut pas contenir ce genre de chiffre dans la mesure où ils ne sont absolument connus ou même prévisible.

M. P. Berger se demande si tous les effets de la RIE III, de la RFFA et, peut-être, d'autres lois qui vont entrer en vigueur, peuvent être anticipés et ainsi être intégrés dans le budget.

M. M. Peytregnet rappelle que depuis l'introduction de la RIE III les tableaux qui étaient mis à disposition par le canton ne sont plus transmis. Il faut donc essayer de se débrouiller sans ses informations et effectuer des calculs de pourcentage sur les entrées d'impôt des personnes physiques. Avec la diminution de l'impôt sur les entreprises, la Commune perd entre CHF 150'000.- et CHF 200'000.-. Ce qui pourrait changer, peut-être, un jour, c'est l'arrivée d'un grand contribuable qui ferait changer la valeur du point d'impôt passant ainsi, par

exemple, de CHF 58.- à CHF 68.- ou CHF 70.- et à ce moment-là, une diminution du taux d'imposition pourrait être envisagé.

M. P. Berger se demande s'il ne faudrait pas diminuer le taux si les chiffres sont positifs ces prochaines années, sachant néanmoins qu'il est plus facile de diminuer que d'augmenter. Un essai pourrait être fait cette année ou l'année prochaine au vu des bénéficiaires qui ont été réalisés ces dernières années.

M. M. Peytregnet précise que le revenu sur les personnes est le revenu principal et qu'il y a des recettes aléatoires comme les droits de successions ou les droits de mutations et gains immobiliers qui peuvent changer ou même disparaître du jour au lendemain. Le taux d'imposition doit être intimement lié aux rentrées fiscales des personnes physiques et morales.

M. C. Volery pense que ce n'est pas la vocation d'une commune de faire du profit et il se demande ce qu'elle en fait.

M. M. Peytregnet précise que ce n'est pas du profit. Cet argent est réinvesti et utilisé dans les biens communautaires. Sans cet argent, il faudrait recourir à l'emprunt auprès des banques. Si tous les investissements prévus d'ici à 2026 sont réalisés, il subsistera une dette nette de 7 millions.

M. J.-D Macherel ne pense pas que cela soit très prudent de baisser le taux d'imposition au vu de la situation actuelle, notamment de celle engendrée par la pandémie de la COVID-19, qui n'est certainement pas terminée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote de l'amendement.

L'amendement sur le préavis No 13/2021 "Arrêté d'imposition 2022" est refusé par 9 oui, 25 non et 5 abstentions

La discussion est ouverte par M. le Président sur le préavis lui-même.

M. Ch. Chambordon revient sur l'arrêté d'imposition lui-même et aimerait savoir si, à l'article 4 du formulaire "Paiement - intérêts de retard" le taux ne devrait pas être fixé.

M. M. Peytregnet précise que, dans la mesure où ce n'est pas la Commune qui encaisse directement les impôts, ce taux n'a pas besoin d'être défini.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote du préavis.

Le préavis No 13/2021 "Arrêté d'imposition 2022" est adopté par 31 oui, 3 non et 5 abstentions

13. Préavis No 14/2021 "Unité d'Accueil pour Écoliers Le P'tit Casse-Croûte - Révision du Règlement"

M. le Président demande au rapporteur de la CoGesFin de lire les conclusions de son rapport.

Mme J. Lehmann-Tritten, après lecture du rapport, propose d'accepter ce préavis

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, M. le Président passe au vote.

Le préavis No 14/2021 "Unité d'Accueil pour Écoliers Le P'tit Casse-Croûte - Révision du Règlement" est adopté à l'unanimité

14. Préavis N° 15/2021 "Transformation du site scolaire - Crédit d'investissement de CHF 130'602.-- pour travaux préparatoires"

M. le Président demande au rapporteur de la CoGesFin de lire les conclusions de son rapport.

Mme J. Tissot propose d'accepter ce préavis après lecture du rapport.

La discussion est ouverte.

M. A. Molleyres trouve ce préavis très clair, mais est surpris par les honoraires de l'ingénieur civil qui dépassent largement ceux de l'architecte.

M. M. Peytregnet répond que les honoraires de l'architecte, au stade actuel, représentent uniquement les plans nécessaires pour que les soumissionnaires intéressés par la construction de cette école puissent remettre leur offre. Par la suite, les honoraires de l'architecte seront intégrés dans le préavis concernant la construction proprement dite. Au stade actuel, les prestations de l'ingénieur sont beaucoup plus importantes.

M. A. Molleyres comprend l'explication en précisant que c'est toute l'ingénierie civile qui se trouve dans ce poste.

Mme Wantellet croit comprendre qu'il y aura de nouveaux plans par la suite alors qu'il y en a déjà au stade actuel du projet.

M. M. Peytregnet précise que les 1^{ers} plans sont nécessaires pour la préparation des travaux et surtout des soumissions, mais que par la suite il faudra d'autres plans, plus détaillés pour la mise à l'enquête par exemple.

Mme Wantellet demande si ce sera le même architecte qui préparera le projet.

M. M. Peytregnet lui répond que ce ne sera pas le même, dans la mesure où les personnes qui préparent les dossiers de soumissions ne peuvent soumissionner par la suite.

M. A. Uldry se demande s'il n'y a pas moyen de faire différemment dans la mesure où l'on se trouve dans le modulaire et qu'il n'y a pas forcément beaucoup d'entreprises spécialisées dans ce domaine.

M. M. Peytregnet insiste sur le fait qu'il y a les personnes qui préparent le projet et celles qui le réalise par la suite, surtout dans le domaine des marchés publics, très réglementés.

Mme H. Surber rappelle le vote de CHF 75'000.- qui a eu lieu au mois de juin dernier. Elle aimerait savoir si l'on se trouve encore dans l'enveloppe votée ou non et où l'on se trouve par rapport à ça.

Mme C. Vanat-Gachet confirme que cette enveloppe est effectivement destinée aux travaux préparatoires de l'entreprise mandatée et que si le préavis dont il est question est accepté, elle va pouvoir aller de l'avant auprès des quatre ou cinq entreprises spécialisées qui existent dans le domaine des constructions modulaires. Il s'agira essentiellement de travaux de bureau et administratifs qui seront facturés en fonction de ce qui aura effectivement été réalisé et qui devraient se situer en-dessous de la demande de crédit du préavis.

M. A. Uldry revient sur le projet de parking sous-terrain et aimerait savoir si le crédit dont il est question ne concerne que le bâtiment ou également le parking.

M. M. Peytregnet annonce que, au vu du plafond d'endettement de la Commune, le projet du parking sous-terrain a été abandonné.

M. A. Molleyres s'inquiète de savoir si le terme modulaire implique des port-à-cabines empilés les uns sur les autres.

Mme C. Vanat-Gachet précise que le terme modulaire entend un travail de préparation et de réalisation en usine et qu'il ne s'agit pas de containers aménagés mais qui ne sont pas adaptés à la situation. Néanmoins, durant les travaux, après la disparition des deux pavillons provisoires actuels, il faudra certainement trouver une solution transitoire avec la construction proprement dite et qui nécessitera la pose de port-à-cabines de dernière génération.

M. C. Volery aimerait savoir ce qu'il en serait en cas de refus de ce préavis.

Mme C. Vanat-Gachet rappelle les discussions qui avaient eu lieu en juin 2021 et le fait que si ces travaux ne se font pas, à terme, l'école de Duillier sera fermée. Trois communes sont très impactées par le volume du nombre d'élèves et les pôles qui sont actuellement constitués dans l'enseignement. Des volumes provisoires ont été mis en place à Begnins et Coinsins se trouve également à l'étroit et doit construire trois classes. Elle rappelle que les communes sont responsables de l'encadrement des enfants dès que "la cloche a sonné". Elle précise encore qu'avec l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, tout ce qui concerne l'école, les bâtiments, les constructions, les locations est payé par l'AISE. Ce nouveau projet devra être pris en charge à hauteur de 11 % par la Commune selon les règles actuellement en vigueur. L'UAPE sera par contre à charge de la Commune. L'amortissement est prévu sur 30 ans.

Mme A. Wantellet revient sur le projet de parking qui vient d'être annoncé être abandonné. Elle s'inquiète de la circulation que ce nouveau bâtiment va engendrer, sachant que les parents désirent déposer leur enfant le plus proche possible de l'école. Elle se demande s'il ne faudrait pas pouvoir sécuriser la zone en lien avec les déposes d'enfants qui se font un peu partout.

Mme C. Vanat-Gachet confirme que la sécurité, qu'elle soit aux abords de l'école ou ailleurs, est primordiale et qu'actuellement des recherches de solutions sont entreprises. Elle précise également que tous les enfants venant d'autres communes disposent d'une place dans les bus de transport. La situation géographique de l'école engendre forcément de soucis au vu de son emplacement. Néanmoins, pour les personnes qui doivent absolument amener leur enfant en voiture, un système d'accompagnement, gratuit, a été mis en place depuis le Centre communal. Concernant la dépose à la Dîme, elle rappelle qu'il n'est pas possible d'installer un passage-piétons sur cette route, mais que dans l'avenir, un chemin piétonnier sera réalisé depuis la Ferme Francelet qui se trouve sur la Route des Trois-Fontaines, mais proche de l'école.

Mme N. Schrag revient sur l'accompagnement actuel et futur. Quid des enfants déposés au Centre communal si l'UAPE est déplacée sur le site scolaire.

Mme C. Vanat-Gachet informe qu'un Pédibus sera organisé depuis le Centre communal lorsque l'UAPE aura été déplacée.

M. S. Maillard aimerait savoir s'il y a une vision à plus long terme visant à sortir l'école du centre du village.

Mme C. Vanat-Gachet confirme que des études ont été faites, mais que les terrains actuellement envisageables sont en zone constructible et donc hors de prix pour une nouvelle construction

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président propose le vote.

Le préavis N° 15/2021 "Transformation du site scolaire - Crédit d'investissement de CHF 130'602.-- pour travaux préparatoires" est adopté par 38 oui, 0 non et 1 abstention

12. Divers et propositions individuelles

Mme H. Surber a entendu que la commune de Vich ne construira pas de salle de gymnastique et les enfants doivent aller à Coinsins. Elle demande si une autre construction est prévue ou pas.

Mme C. Vanat-Gachet confirme cette information en précisant que c'est une salle communale qui devait être réalisée. De ce fait, tous les enfants de Vich, Duillier et Coinsins continueront à aller à Coinsins, sachant qu'il y a suffisamment de plages horaires libres. Pour les plus petits de Duillier, la salle communale est toujours d'actualité.

M. D. Grenno informe qu'il y a quelques jours, des personnes du Bureau Bovard Fritsché sont venu pour effectuer des contrôles concernant les écoulements au Chemin de Marteray. Il y a une vingtaine d'année en arrière, ce travail avait été réalisé, mais à sa charge. Maintenant ce même bureau vient vérifier si les plans

établis sont corrects, ce qui semble ne pas être le cas. Il est donc fort surpris par cette manière de faire et qui va certainement être facturé à la Commune.

M. C. Bosson affirme que ces visites n'ont rien à voir avec ceux effectués il y a vingt. Il s'agit de contrôler par teintage que les écoulements des eaux vont bien au bon endroit. Ceci permettra de mettre à jour les plans afin de savoir si les écoulements vont bien au bon endroit, mais également pour assainir les installations qui ne seraient pas aux normes, sachant qu'énormément d'eaux claires finissent dans les eaux usées et surchargent la station d'épuration. Il s'agit là d'une obligation faite aux communes afin de mettre à jour son système séparatif.

M. R. Schenker a constaté qu'un nouveau lampadaire avait posé au Petit Chemin et il lui semble qu'il est doté d'un capteur de mouvement. Il se demande si c'est bien juste et si cet équipement sera généralisé sur ce chemin.

M. C. Bosson rappelle que des études sont en cours et en test à différents endroits de la Commune afin de pouvoir définir les besoins lors des modifications prévues avec le passage à un éclairage LED. Le lampadaire au carrefour Panlièvre-ESSERT teste la diminution d'intensité durant certaines heures de la nuit. Une ou des solutions seront présentées au Conseil dans les mois à venir.

M. R. Schenker se réjouit de ces informations, mais espère que la problématique des ondes générées par ces systèmes sera également étudiée.

M. Ch. Chambordon a constaté que plusieurs chênes, qui abritent certainement le Grand Capricorne sont morts mais ne sont pas enlevés ou remplacés et voudrait savoir si ceci est du ressort de la Commune. Par ailleurs, il trouve l'utilisation de radars préventifs très bien, mais a constaté qu'ils sont peu déplacés et parfois ne fonctionnent pas.

M. C. Bosson répond que ces chênes ont un âge certain et qu'il y en a effectivement qui sont morts, mais qu'il n'est pas prévu de les enlever. Concernant le radar, il précise que même s'il ne s'allume pas, il mesure tout-de-même la vitesse et c'est un réglage qui est voulu de temps en temps.

M. J.-D. Macherel a constaté qu'il y a eu des sondages concernant la géothermie et aimerait savoir si la Municipalité a reçu des résultats à ce sujet.

M. C. Bosson donne quelques informations à ce sujet et précise qu'il n'y a pas de résultats connus pour le moment. Néanmoins, il sait que le 1^{er} forage devrait se réaliser en automne prochain sur le site de Vinzel.

M. A. Uldry aimerait savoir ce qu'il en est du point de vue de la sécurité du système informatique de la Commune.

M. C. Bosson répond que toute l'informatique communale est hébergée par une entreprise qui est certifiée. Elle est en train d'auditer les communes hébergée et la Municipalité va demander à l'entreprise qui a certifié ce mandataire de compléter l'audit déjà effectué.

M. P.-A. Jossieron a constaté qu'il y avait des activités nocturnes sous le couvert de l'école et que, tôt le matin, passablement de déchets en atteste. Il aimerait savoir si la Municipalité a eu des échos à ce sujet.

Mme C. Vanat-Gachet n'a pas eu d'écho de la part des voisins et elle se réjouit de pouvoir dire qu'il n'y actuellement pas de soucis de déprédations à gérer. Elle informe que l'employé communal fait de sorte à ce que la place soit net à l'arrivée des élèves.

Mme N. Schrag aimerait savoir si la zone 30 km/h est toujours ou à nouveau d'actualité, notamment au centre du village, sachant que ce sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises lors des législatures précédentes.

Mme S. Müller informe que ce sujet n'a pas encore vraiment été abordé au sein de la nouvelle Municipalité. Les radars seront déplacés mais la définition de la zone 30km/h étant un sujet complexe, il s'agira de bien l'étudier, surtout qu'une nouvelle législation est en vigueur.

Mme H. Surber croit savoir qu'il y a un nouveau dicastère de la communication et elle aimerait savoir si la Municipale en charge a quelque chose à partager avec les membres du Conseil.

Mme S. Müller confirme la création de ce dicastère dont elle a la responsabilité. Les premières discussions ont eu lieu, mais le travail se fera étape par étape afin de pouvoir analyser les besoins et les attentes. Une communications sera faite si tôt que possible.

M. S. Maillard a vu un radar du côté de Genève avec la montant de l'amende infligée en cas de dépassement.

M. le Président termine cette première séance de la législature en remerciant tous les participants. Il espère que tout le monde a reçu tous les documents nécessaires et si ça devait ne pas être le cas, il propose de s'adresser au Secrétaire ou à lui-même.

Prochaine séance : le jeudi 16 décembre 2021.

La séance est levée à 22h05

Au nom du Conseil communal

Le Président



Olivier Chambaz



Le Secrétaire



Andres Zähringer

Annexe 1

Communications de Mme Ch. Trolliet, déléguée

Le Conseil intercommunal de Région Nyon s'est réuni pour sa première séance le 16 septembre à Gland sous la Présidence de Madame Amélie Cherbuin.

Le Comité de Direction nouvellement élu est formé de :

- **Frédéric Mani**, de Dully, Président
- **Chantal Landeiro**, de Le Vaud, Vice-présidente, culture et sport
- **Bruno Dard**, de Signy-Avenex, Environnement
- **Christine Girod**, de Gland, Aménagement du territoire
- **Stéphane Jayet**, de Tartegnin, Tourisme
- **Paul Ménard**, de Saint-Cergue, Finances
- **Gérard Produit**, de Coppet, Mobilité
- **Pierre-Alain Schmidt**, de Mies, Communication
- **Pierre Wahlen**, de Nyon, Economie

Les préavis suivants ont été traités lors de cette séance :

- PR 01-2 PR 01-2021 Autorisations générales de plaider 2021-2026
- PR 02-2021 Compétences du Comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes 2021-2026
- PR 03-2021-DISREN Crédit de CHF 364'581 pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en localité de Coppet
- PR 04-2021 État financier du fonds TP régional 2010-2020
- PR 05-2021 Participation de CHF 560'000 pour l'accompagnement opérationnel du programme TP

Article d'information sur la séance disponible sur: regiondenyon.ch/actu

Quelques autres informations peuvent intéresser ce Conseil :

- **Une brochure bilan «10 ans de programme des transports publics» a été éditée :**

Le but de cette brochure :

- Valoriser une décennie d'efforts, en partenariat avec 51 communes, le Canton et les transporteurs
- Présenter les principaux résultats et enseignements par champ d'action et les contributions de la Région et
- Esquisser les besoins des années à venir

La brochure peut être téléchargée sur: regiondenyon.ch/programme-tp

- **Abonnement demi-tarif « Découverte »**

- Les habitants du district peuvent tester l'abonnement demi-tarif au prix de CHF 33, valable deux mois dans toute la Suisse.
- L'offre demi-tarif découverte est proposée jusqu'au 27 octobre
- Bon à télécharger sur le site de la Région de Nyon

- **Avantages loisirs:**

Valorisation de la mobilité douce : une entrée offerte à qui y va en transports publics ou à vélo à /au :

- Cinéma Capitole de Nyon
- Piscine de Colovray

- Zoo La Garenne
- SB Nature Parc
- Musée de l'agriculture

- **Le chantier de la Givrine avance** : la pose du revêtement du parking est en cours

- **Plan de soutien au tourisme** : Campagne réalisée du **1er juillet au 5 août** avec le soutien de la Région
 - Investissement de CHF 200'000.
 - **Bilan provisoire** : 15 hébergements et 23 restaurants en ont bénéficié.

- **Ouverture des candidatures au « Prix à l'innovation 2022 »**
 - La Région de Nyon alloue chaque année un montant de **CHF 50'000** à une ou plusieurs activités mettant en avant le tissu économique du district.
 - Les **innovations en matière de durabilité** sont spécialement attendues.
 - Délai candidatures: **31 octobre 2021**.

- **Guichet Mobile** : La Région de Nyon lance son application Guichet Mobile, grâce à laquelle les pendulaires de huit communes-pilotes pourront faire des économies de CO2 et d'argent pour leurs trajets domicile-travail, organiser leur covoiturage et accéder à des offres exclusives.